

Office fédéral de la santé publique OFSP Division Radioprotection

Radiation Portal Switzerland (RPS)

Processus « Déménagement et Remplacement » dans Radiation Portal Switzerland

En tant que requérant et (alternativement avec délégation à une entreprise de radiologie)

Lien vers le portail : <u>Radiation Portal Switzerland</u>

Lorsqu'un cabinet déménage et qu'un appareil est remplacé à cette occasion, une procédure particulière est nécessaire pour que ce cas soit correctement saisi. La saisie s'effectue via notre portail en ligne « Radiation Portal Switzerland ».

La demande doit être saisie et déposée par un requérant (mais peut aussi être délégué à une entreprise de radiologie).

Instruction complète pour la saisie et soumission d'une demande de déménagement et remplacement :

Ce processus ne fonctionne qu'avec un login personnel pour RPS.

Variantes : Il existe **deux possibilités différentes (a ou b)** lors de la saisie, veuillez voir laquelle s'applique à votre cas.

- a) Si vous disposez déjà d'un login et que vous êtes lié à RPS : Dès que vous êtes connecté, vous serez directement redirigé vers le tableau de bord. Veuillez continuer avec le point 1.
- b) Si vous n'avez jamais fait de login pour le portail, mais que vous possédez déjà des autorisations actives : Après le premier login, le système vous demandera si votre entreprise dispose déjà d'autorisations. Cliquez sur « oui » et suivez le processus pour que vous puissiez créer un lien avec votre entreprise existante. Une fois le lien établi avec succès, vous serez directement redirigé vers votre tableau de bord. Veuillez passer au point 1.
- Sélectionnez dans le tableau de bord sous « Actions » le point « Gérer les données de base et les dossiers » et cliquez sur « Saisir l'entreprise » si la nouvelle entreprise n'a pas encore été saisie sur le nouveau site. Saisissez l'adresse du domicile légal, l'adresse de correspondance et l'adresse de facturation du nouveau site. Là où le cabinet déménage.
- Cliquez sur « Autorisations actives » sur votre tableau de bord dans le grand encadré « Informations » et déposez une demande avec le motif de demande déménagement via « Adapter/prolonger l'autorisation » (en cliquant d'abord sur le numéro A-... correspondant de l'autorisation).
- 3. Dans l'étape 1 de la saisie de la demande (Requérant/titulaire de l'autorisation), sélectionnez la nouvelle entreprise au nouveau site. Remplissez les données relatives à l'appareil de remplacement et joignez le nouveau plan de construction de radioprotection ou déléguez la demande à votre entreprise spécialisée en radiologie après accord. Pour ce faire, sélectionnez sous Actions l'option « Délégation à une entreprise spécialisée » (à droite).

- 4. Avant d'envoyer la demande, saisissez un commentaire dans la rubrique « Autres informations » : « Déménagement et remplacement en une seule demande » et soumettez la demande.
- 5. La demande sera examinée par l'OFSP.

Vous trouverez des informations supplémentaires sous <u>« Aide & contact »</u> sur le portail. Pour toute question, adressez-vous au support RPS : <u>rps@bag.admin.ch</u>.